

Message du président René Coty au Parlement le 29 mai 1958

En quoi le message du président René Coty du 29 mai 1958 témoigne-t-il de la fragilité des institutions de la IV^{ème} République et des conditions de retour de de Gaulle aux affaires politiques ?

Sur le site de l'EHNE : <https://ehne.fr/fr/eduscol/terminale-g%C3%A9n%C3%A9rale/la-multiplication-des-acteurs-internationaux-dans-un-monde-bipolaire-de-1945-au-d%C3%A9but-des-ann%C3%A9es/la-france-une-nouvelle-place-dans-le-monde/message-du-pr%C3%A9sident-ren%C3%A9-coty-au-parlement-le-29-mai-1958>

Objectifs

- Comprendre que le message du 29 mai 1958 constitue une rupture induisant un changement constitutionnel et l'installation de la Ve République.
 - Comprendre que la démocratie française évolue et que les institutions changent – que la République n'est pas un objet figé.
 - Comprendre le contexte de crise lié à la décolonisation qui soutient le débat parlementaire autour des institutions de la République française.

Méthode

- **au collège** : Analyser et comprendre un document
- **au lycée** : Analyser et confronter des documents

Quels niveaux ?

- niveau Troisième

Thème 3 « Françaises et Français dans une République repensée »

Partie 2 « La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation »

- niveau Terminale générale

Thème 2 « La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) »

Chapitre 3 « La France : une nouvelle place dans le monde »

◆ Pour préparer la séquence

✓ Auteur

Dernier président de la IV^e République, René Coty réside à l'Élysée entre 1954 et 1958 (voir notice biographique). Au moment de la rédaction du document, il doit faire face à une des plus difficiles crises ministérielles depuis son investiture. Sous la pression du général Massu, la guerre d'Algérie entre dans une phase critique et René Coty nomme au poste de Président du Conseil Pierre Pflimlin puis le général de Gaulle. Ce dernier est élu président de la République le 21 décembre 1958 et René Coty se retire au Havre, où il termine ses jours.

ZOOM : Quelques acteurs

René Coty : Né le 20 mars 1882 au Havre (Seine-Maritime), René Coty s'engage en politique aux élections législatives de 1902, après avoir débuté une carrière d'avocat au Havre. Successivement conseiller municipal du Havre puis conseiller général de la Seine-Inférieure, il rejoint l'Union républicaine en 1923, alors qu'il est élu député de la Seine-Inférieure. En 1936, élu sénateur, il s'oppose au mouvement du Front populaire et réfléchit à des projets de réforme constitutionnelle afin de répondre aux insuffisances de la III^e République. En juillet 1940, René Coty vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, reconnaissant en lui un combattant de la grande guerre. Réprouvant la politique du gouvernement de Vichy, il se retire dans sa ville du Havre et refuse deux nominations (maire puis

conseiller départemental). En 1943, il rejoint d'anciens collègues afin d'élaborer un projet de loi constitutionnelle destiné à assurer la transition vers la Libération. Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le premier cabinet de Robert Schuman, il devient vice-président du Conseil de la République en 1948. Élu au 13^e tour lors de l'élection présidentielle de 1953, il entre en fonction le 16 janvier 1954. René Coty doit faire face à de nombreuses fragilités durant son mandat (voir zoom) et l'amène, le 29 mai 1958, à adresser un message exceptionnel à l'Assemblée nationale dans lequel il demande l'investiture du Général de Gaulle à la présidence du Conseil, suite à la démission de Pierre Pflimlin. Après la victoire de ce dernier à l'élection présidentielle de décembre 1958, René Coty devient membre de droit au Conseil constitutionnel et est élu à l'Académie des sciences morales et politiques. Opposé au référendum de 1962 sur l'élection au suffrage universel du Président de la République, il décède la même année au Havre, le 22 novembre.

Pierre Pflimlin : Né le 5 février 1907 à Roubaix (Nord), Pierre Pflimlin est issu d'une famille alsacienne catholique proche du milieu industriel ; son père, d'abord ouvrier, dirige à partir de l'année 1912 la filature de coton Charles Mieg en Alsace. Devenu avocat au barreau de Strasbourg, Pierre Pflimlin est séduit par les idées d'extrême droite et notamment par le mouvement Action française. Après la Seconde Guerre mondiale, il devient Président du Mouvement républicain populaire (parti démocrate-chrétien) de 1956 à 1959. Durant la IV^e République, il occupe successivement les postes de député, sous-secrétaire d'État, ministre. En mai 1958, il est l'avant-dernier président du Conseil, les événements d'Alger le poussant à la démission. Durant la présidence de de Gaulle, il devient ministre d'État et ministre de la Coopération. Soutenant l'intégration européenne face à de Gaulle, il démissionne du gouvernement et se retire à Strasbourg où il poursuit sa carrière politique auprès du Centre des démocrates sociaux. Il se rapproche de Simone Veil au sein de l'Union pour la démocratie française et est élu député européen au Parlement de la Communauté Économique Européenne. Il préside le Parlement européen, entre juillet 1984 et janvier 1987, puis il se retire de la vie politique. Il décède le 27 juin 2000 à Strasbourg.

Pierre Mendès France (1907-1982) : Député radical-socialiste, Pierre Mendès France est emprisonné en 1940 par le régime de Vichy. Il s'évade pour rejoindre la France libre du général de Gaulle, et s'engage dans les Forces aériennes françaises libres, avant de devenir ministre de l'Économie au sein du Gouvernement provisoire. En 1954, Pierre Mendès France est nommé président du Conseil par le président René Coty en juin 1954, fonction qu'il cumule avec celle de ministre des Affaires étrangères. Il reste à ce poste pendant sept mois et essaie de sauver la IV^e République en adoptant une nouvelle politique dans la gestion des affaires coloniales. Les accords de Genève en 1954 mettent fin à la guerre d'Indochine, des négociations sont ouvertes pour l'indépendance de la Tunisie, le processus pour celle du Maroc s'amorcent. Par ailleurs il met en place une politique économique et sociale originale, axée sur l'amélioration du pouvoir d'achat des Français. Il échoue toutefois à mettre en œuvre des réformes en Algérie, critiqué à la fois par ses adversaires colonialistes et par ses soutiens politiques habituels anti-colonialistes. Renversé par l'Assemblée nationale sur la question de l'Algérie française, il démissionne en février 1955. Par la suite, il s'oppose à la constitution de la Ve République, et à la personnalisation du pouvoir qu'elle engendre. Lors des événements de mai 1968 il continue de dénoncer l'« autoritarisme gaulliste ».

ZOOM : Les institutions de la IV^e République

Approuvée par l'Assemblée constituante, la Constitution de la IV^e République est promulguée le 27 octobre 1946. Elle résulte d'un compromis entre les partisans d'un régime d'assemblée, et ceux d'un régime parlementaire. Elle instaure un régime dit parlementaire dans lequel le parlement dispose de la souveraineté et, ainsi, dans lequel le pouvoir législatif a la primauté sur l'exécutif.

Le Président de la République est élu pour sept ans par le Parlement (Assemblée nationale et Conseil de la République). Il a pour charge de désigner le Président du Conseil, politiquement responsable devant l'Assemblée nationale. C'est cette même Assemblée qui se prononce sur la composition du gouvernement et sur le programme qu'il souhaite mener.

C'est le Président du Conseil qui a la compétence de faire exécuter les lois et de nommer aux emplois civils et militaires ; il tient informé le Président de la République des négociations internationales. Il détient en ce sens l'essentiel du pouvoir exécutif de la IV^e République. Il assure et coordonne la mise en œuvre de la défense nationale.

Les députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans. Ils exercent la souveraineté nationale et votent seuls les lois.

Substitué au Sénat de la III^e République par la nouvelle Constitution, le Conseil de la République est la chambre la plus haute du Parlement. Ses membres prennent le titre de conseillers de la République jusqu'en 1948, puis sont connus sous le nom de sénateurs. À partir de cette date, le mandat est fixé à six ans, avec renouvellement par moitié tous les trois ans. Le rôle du Conseil est consultatif.

✓ Contexte du document

La IV^e République est marquée par une importante instabilité gouvernementale et s'inscrit dans un contexte de crises internationales (guerre froide, décolonisation). Débutées le 1^{er} novembre 1954, les tensions en Algérie s'intensifient et sont à l'origine de crises ministérielles qui trouvent leur apogée en l'année 1958. A la suite de la démission du président du Conseil Félix Gaillard en avril 1958 qui s'est positionné en faveur d'une médiation internationale dans le conflit, René Coty doit réfléchir à un remplaçant capable de réunir une majorité parlementaire. La nomination de Pierre Pflimlin, député démocrate-chrétien, donne naissance à un nouveau soulèvement en Algérie derrière l'armée et le général Massu : l'opération militaire « Résurrection ». Cette opération, à l'initiative des barons du gaullisme, Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Jacques Foccart, Roger Frey et Olivier Guichard a pour objectif le retour au pouvoir de de Gaulle. Face à cette pression, Pflimlin présente sa démission au du président de la République le 28 mai 1958 et les partis de gauche organisent des manifestations. Estimant que le retour du général pourrait éviter l'éclatement d'une guerre civile, René Coty organise une entrevue entre de Gaulle, le Président de l'Assemblée nationale André Le Troquer et Gaston Monnerville, Président du Conseil de la République. Le général impose des conditions : pleins pouvoirs pour un an et proposition d'une nouvelle constitution ; l'entrevue est une impasse. C'est dans ce contexte que le 29 mai, René Coty adresse au Parlement la présente lettre dans laquelle il invite les parlementaires à dépasser leurs points de vue divergents et à accepter les conditions de De Gaulle, afin d'assurer son retour.

ZOOM : Les crises de la IV^e République

La Quatrième République ne dure que onze ans et demi, de fin 1946 à juin 1958. C'est un des systèmes institutionnels les plus courts de l'histoire de France. Déjà contestée par une partie de l'opinion publique au moment de sa création, la Quatrième République déçoit progressivement ses plus fervents partisans, du fait de son instabilité ministérielle.

Cette instabilité gouvernementale est due à des mécanismes constitutionnels, mais aussi à la tradition politique française. Ainsi, les présidents du Conseil ont souvent démissionné sans y avoir été contraints par les règles constitutionnelles, dès qu'un de leurs textes était refusé par l'Assemblée. Pourtant, cette absence de soutien résultait moins de l'existence d'une opposition majoritaire que de l'addition d'oppositions diverses. Quelques démissions furent aussi simplement le produit des divisions internes entre ministres, que le Président du Conseil n'arrivait pas à réguler.

En fait, les partis politiques français restent faibles et souvent divisés en tendances. Les élites politiques manquent d'une culture de gouvernement. Les partis défendent leurs principes et ne souhaitent pas gérer le pays sur la base de compromis politiques et sociaux.

La forte instabilité gouvernementale a ainsi rendu très difficile la mise en œuvre des politiques publiques et les réponses aux problèmes urgents, notamment liés à la question de la décolonisation. Les déficiences du gouvernement ont donné beaucoup plus de poids aux administrations et à l'armée, qui se sont régulièrement substituées aux hommes politiques.

Le gouvernement Guy Mollet, désigné pour faire la paix en Algérie, s'enlise dans le conflit. Les institutions, trop faibles pour permettre aux gouvernements de définir une politique à la hauteur des enjeux, sont entrées dans une phase de décomposition. La longue crise ministérielle d'avril-mai 1958 se transforme après le 13 mai en crise de régime.

Cet échec final est souvent retenu pour caractériser la IV^e République. Il faut cependant nuancer le portrait de ce régime qui, bien que souffrant d'une réelle instabilité politique, a réussi à mettre en place de grands projets déterminants pour le pays. La reconstruction des infrastructures et de l'économie française, dans le contexte difficile de l'Après-guerre, est ainsi à mettre à son crédit. Le 21 décembre 1945, Jean Monnet est désigné pour diriger le Commissariat général du Plan, avec l'objectif

d'orienter l'investissement vers les secteurs d'activité prioritaires, grâce à des mesures fiscales ou de crédit incitatives. Les secteurs les plus stratégiques sont nationalisés : énergie, transports, assurances, Banque de France et banques de dépôt. À cette occasion sont créés les Charbonnages de France, EDF et GDF. Sur le plan international et géopolitique, alors que la France sortait considérablement affaiblie de la Seconde Guerre mondiale, la IV^e République redéfinit sa position dans le monde en intégrant l'OTAN, l'OCDE, en lançant le programme nucléaire militaire, et en enclenchant la construction européenne par la mise en place de la CECA (1951), approfondie par la naissance de la CEE (1957), malgré l'échec du projet du projet de la CED.

ZOOM : L'opposition de Charles de Gaulle à la IV^e République

Charles de Gaulle, chef du gouvernement provisoire, se retrouve isolé après les élections législatives d'octobre 1945. Il démissionne le 20 janvier 1946, et ne peut donc pas peser sur les deux Assemblées constituantes. Dès juin 1946, il exprime dans son discours de Bayeux une conception du pouvoir opposée à celle qui guide la constitution de la IV^e République. Selon lui, pour que la France soit en mesure de relever les défis de l'Après-guerre et de la décolonisation, le pouvoir exécutif doit directement relever du chef de l'État.

De Gaulle milite donc dès le début de la IV^e République pour une révision constitutionnelle, et fonde dans ce but le Rassemblement du Peuple Français en 1947. Ce parti lutte aussi contre le projet de Communauté Européenne de Défense, au nom de la sauvegarde de la souveraineté française. Le RPF remporte d'abord des succès électoraux (municipales de 1947, sénatoriales de 1948), mais échoue lors des élections législatives de 1951. Condamné à cinq nouvelles années d'opposition, le RPF se délite. Le 14 mars 1952, 28 députés soutiennent le gouvernement Pinay ; le 6 juillet 1952, une scission à lieu au sein du RPF, conduisant à la fondation du Groupe indépendant d'action républicaine et sociale (ARS). Le 13 septembre 1955, le RPF est officiellement mis en sommeil par de Gaulle qui ne conserve autour de lui qu'une garde rapprochée (Jacques Foccart, Olivier Guichard, Pierre Lefranc), tandis que les anciens chefs du RPF (Jacques Chaban-Delmas ou Roger Frey) poursuivent leur action dans le cadre de la IV^e République. De Gaulle passe alors au second plan.

Néanmoins, son retrait à Colombey-les-Deux-Églises, souvent qualifié de « traversée du désert », n'est que partiel. Charles de Gaulle reçoit en effet de nombreuses visites, chez lui ou dans son bureau à Paris, 5 rue de Solférino. Il poursuit la rédaction de ses Mémoires de guerre, dont la publication échelonnée lui permet une forme de présence continue et attise une attente quasi constante chez ses partisans. De plus, Charles de Gaulle continue à avoir une activité publique – certes restreinte mais néanmoins réelle – avec des « voyages officiels » de représentation, dans différentes régions de France.

Son retour est préparé par ses soutiens, tant à Paris qu'à Alger, lorsque la crise algérienne de mai 1958 pousse les chefs des principaux partis de la IV^e République à faire de nouveau appel au général.

✓ **Description du document**

Il s'agit d'extraits du message rédigé par René Coty la nuit du 28 au 29 mai à l'adresse du Parlement et des parlementaires. Les coupes ont été réalisées par Francis de Baecque dans son ouvrage *René Coty, tel qu'en lui-même*, publié en 1990 (le texte dans sa version intégrale se trouve dans les archives du Sénat :

http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/4eme/pdf/documents_parlementaires/1958/i1957_1958_0468.pdf.

Ce document est initialement issu du fonds privé René Coty, actuellement conservé aux Archives Nationales (côte 111AJ42).

✓ **Commentaire du document**

Président de la République, René Coty lance avec ce message à l'Assemblée une suite d'événements qui, il le sait, mèneront au retour de De Gaulle et à la fin des institutions de la IV^e République, dont il est pourtant l'arbitre suprême et le garant. Bien conscient de ce paradoxe, Coty utilise ce message pour défendre son point de vue et justifier son action.

Cette justification l'amène tout d'abord à faire le constat de la faiblesse politique de ce régime : « la République Française est, d'une part, celle qui est assaillie par les problèmes les plus redoutables, et d'autre part, celle dont les Gouvernements sont le plus fragiles et, par conséquent, le plus débilés [...] ». Coty le rappelle avec insistance, depuis son message inaugural de 1954, il demandait une modification profonde de la constitution afin de renforcer l'exécutif et de mettre fin à l'instabilité gouvernementale. Le rappel de cette chronologie permet de présenter cette décision comme résultant d'une volonté ancienne et mûrie, et non comme une soumission à la pression exercée par l'armée et l'opération « Résurrection ».

En outre, Coty rappelle l'ampleur et la profondeur de la crise, sur un ton volontairement dramatique, exagérant les oppositions politiques existantes. Il s'agit non d'une crise politique passagère, mais d'un risque de « guerre civile », de « combat fratricide », qui pourrait amener les Français à « se battre contre les Français ». Malgré le contexte, il semble évident que Coty n'évoque pas ici la guerre d'Algérie, qui n'est alors pas qualifiée de guerre, mais d'un conflit qui pourrait opposer les partis politiques en métropole.

Devant cette perspective guerrière, la solution de faire appel à de Gaulle est présentée comme une évidence. Usant d'un procédé littéraire efficace, René Coty tarde à nommer le général par son nom. Il évoque d'abord « le plus illustre des Français », « celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre Chef pour la reconquête de la liberté ». Le fait de ne pas avoir besoin de le nommer semble prouver le caractère exceptionnel de l'homme. Anticipant les critiques des opposants politiques qui redoutent la mise en place d'un pouvoir trop personnel, il présente De Gaulle comme celui « qui, ayant ainsi rétabli autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République. »

Après avoir démontré la légitimité de sa décision, Coty rassure sur sa légalité en énumérant les différents pouvoirs prenant part à cette action : « Monsieur le Président de l'Assemblée nationale et Monsieur le Président du Conseil de la République » qui ont apporté « leur précieux concours ». D'ailleurs les parlementaires n'ont pas à s'inquiéter, ils se « [prononceront] souverainement et librement », et tout se déroulera « dans le cadre de la légalité républicaine ».

Aucun obstacle ne s'oppose donc au retour de De Gaulle selon Coty, si chacun reconnaît la nécessité de « l'Union Sacrée ». Face à la grandeur du « destin de la Patrie », Coty évoque les « groupes », dont l'action semble obscure dans leur « huis-clos », voire mesquine, s'ils préfèrent s'attacher à leurs « préférences » et à leurs « convictions ».

✓ **Portée du document**

Ce message rédigé par René Coty rappelle que la réforme des institutions de la Quatrième République était considérée comme nécessaire par de nombreux acteurs politiques de premier plan dans les années 1950, bien au-delà des fidèles du général de Gaulle. Même Pierre Mendès France, pourtant largement opposé au retour de De Gaulle et à sa conception de la République, avait souhaité donner une place plus grande aux décisions du pouvoir exécutif. Ce texte, que René Coty n'a pas lu lui-même, a un impact considérable sur la suite des événements, puisqu'il permet le retour de De Gaulle, et par là, la fin de la IV^e République et la construction de la Ve.

ZOOM : chronologie de la crise de 1958

13 mai : insurrection à Alger. Le général Massu crée un Comité de Salut Public.

15 mai : de Gaulle se dit prêt à assumer les pouvoirs de la République.

29 mai : Coty appelle de Gaulle au pouvoir.

30 mai : L'Assemblée nationale, en majorité de gauche, vote la confiance à Pierre Pflimlin, leader de la droite modérée et président du Conseil démissionnaire, qui ne contrôle plus l'appareil d'État. Le président de la République, dans un message au Parlement, menace à ce moment de démissionner sur le champ, ce qui aurait pu provoquer un coup d'État militaire. Charles de Gaulle accepte de former un gouvernement.

01 juin : de Gaulle investi président du Conseil par 329 voix sur 553 votants : il est ainsi le dernier président du Conseil d'une IV^e République qu'il avait tant honnie. Ce vote est adopté par une majorité hétéroclite de députés de droite, du centre, de socialistes...

02 juin : le Parlement vote les pleins pouvoirs à De Gaulle.

04 septembre : présentation du projet constitutionnel.

28 septembre : constitution approuvée par référendum à 82,6 %.

21 décembre : de Gaulle élu premier président de la Ve République.

ZOOM : Le rôle prépondérant du président dans la Ve République

La Constitution du 4 octobre 1958 met en place la Ve République (toujours en vigueur aujourd'hui). Elle a pour objectif premier de mettre un terme aux excès du régime parlementaire dans un contexte de crises.

Au centre des institutions de la Ve République se trouve le Président de la République élu pour sept ans jusqu'en 2000, puis pour cinq ans. Depuis 1962, son élection se joue au suffrage universel direct. Au cœur de la vie politique et institutionnelle française, il nomme le Premier ministre. Il peut soumettre au référendum certains projets de loi et peut, après consultation du Premier ministre et des Présidents des assemblées, dissoudre l'Assemblée nationale. En cas de menace grave et immédiate, l'article 16 lui permet d'exiger des mesures d'exception concernant les institutions, l'indépendance de la Nation ou l'intégrité du territoire. A ce jour, cet article n'a été utilisé qu'à une seule reprise (du 23 avril au 29 septembre 1961 après la tentative de coup d'Etat de quatre généraux en Algérie française). Il peut enfin saisir le Conseil constitutionnel d'une loi. Le Président de la République exerce des pouvoirs partagés (avec le Premier ministre ou tout autre ministre concerné) tels que la nomination d'autres membres du gouvernement, la présidence du Conseil des ministres, la promulgation d'une loi, la signature des décrets et ordonnances délibérés en Conseil des ministres, la nomination aux emplois civils et militaires de l'État. Il est enfin le chef des armées. Le gouvernement, constitué du Premier ministre et des autres ministres, détermine la politique de la nation en orientant, accélérant ou en freinant la discussion des textes de loi. Le gouvernement s'appuie sur la majorité qui le soutient à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La Constitution de la Ve République met en place un Parlement bicaméral dominé par l'Assemblée nationale. Celle-ci compte 577 députés élus au suffrage universel direct pour cinq ans, là où le Sénat compte 348 sénateurs élus pour six ans au suffrage universel indirect. Ce dernier se renouvelle par moitié tous les trois ans. Si les deux assemblées disposent de droits identiques dans la procédure législative, l'Assemblée nationale dispose du dernier mot en cas de conflit avec le Sénat. Elle seule peut renverser le gouvernement.

◆ Pour mener la séquence

• **en Troisième** : Thème 3 « Françaises et Français dans une République repensée » - Partie 2 « La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation »

✓ Quelles notions travaillées ?

Ce document est l'occasion avec les élèves de faire un point sur les termes propres à l'organisation institutionnelle du régime républicain en revenant sur l'importance de la constitution. Il permet d'étudier en miroir la IV^e et Ve République et d'initier les élèves aux notions de régime parlementaire puis semi-présidentiel en revenant sur les institutions. Il est enfin l'occasion d'insister sur le contexte de crises dans lequel se tient le débat parlementaire qui mène au changement constitutionnel, en travaillant sur les personnalités politiques qui ont marqué l'histoire politique française aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale.

✓ Quelles mises en activité ?

À quel moment ?	Activité	Compétence
Amorce du thème	Identification de l'auteur du document pour mettre en évidence les différentes figures politiques qui marquent la IV ^e et la Ve République. Compréhension générale du document afin de revenir sur les notions propres aux institutions de la République française et qui seront vues tout au long du thème / identification d'un moment de rupture dans la vie républicaine française.	- Comprendre le sens général d'un document (D1, 2) - Identifier le document et son point de vue particulier (D1, 2)

Amorce du chapitre	<p>Identification de l'auteur du document et identification de l'acteur dont il est question dans le message adressé au parlement : le général de Gaulle ; l'objectif recherché étant la confrontation entre deux modèles républicains au travers deux hommes.</p> <p>Compréhension générale du document servant de point de départ à la mise en place de la Ve République dans une visée chronologique.</p> <p>Compréhension générale du document permettant de travailler sur les crises qui entourent la IV^e République et le débat parlementaire sur une réforme des institutions. Les élèves prennent ainsi conscience de l'importance du débat public dans la démocratie et de l'essentielle évolution de celle-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le document et son point de vue particulier (D1, 2) - Situer un fait dans une époque ou une période donnée (D1, 2, 5) - Comprendre le sens général d'un document (D1, 2)
Réinvestissement	<p>Dans le cadre du cours d'EMC sur la République française et ses institutions, les élèves réinvestissent ce document qui témoigne de la mutabilité des institutions de la République, de la question de l'opinion publique dans le débat démocratique, indispensable à son bon fonctionnement.</p> <p>Les élèves étudient les institutions de la Ve République en comprenant ce qui a changé par rapport à la IV^e.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une culture civique - Acquérir et partager les valeurs de la République

• **en Terminale générale** : Thème 2 « *La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970)* » - Chapitre 3 « *La France : une nouvelle place dans le monde* »

✓ **Quelles notions travaillées ?**

Les accompagnements de programme conseillent de ne pas mener une étude linéaire des IV^e et Ve Républiques, et de « déconstruire le mythe d'une IV^e République marquée par l'échec et l'impuissance et d'une Ve République où se définirait totalement la place de la France à travers la politique gaullienne ». L'étude de ce discours permet de se concentrer sur la rupture de 1958, et de se recentrer sur la période allant de 1954 à 1962. Celle-ci permet en effet « une approche plus fine de la IV^e République, mais aussi de prendre le temps de défricher les différents enjeux du changement de régime après le 13 mai 1958 ». Ce document permet d'aborder en les liant deux points de passage obligatoires : « Charles de Gaulle et Pierre Mendès France, deux conceptions de la République », et « La Constitution de 1958 ».

✓ **Quelles mises en activité ?**

À quel moment ?	Activité	Compétences
Amorce	Le document est proposé en début de séance. Les élèves doivent comprendre que l'année 58 connaît une crise politique grave qui entraîne des mesures et des changements radicaux. Ils construisent dès lors des problématiques : Pourquoi la République française est-elle en crise en 1958 ? Quelles solutions sont proposées pour résoudre cette crise.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques. - S'approprier un questionnement historique.

<p>Support d'étude principal</p>	<p>Dans l'étude de la crise de 1958, les élèves sont amenés à étudier en groupe des discours politiques différents (outre le discours de René Coty on peut ainsi proposer des discours de De Gaulle, Mendès France ou encore Mitterrand), et d'en expliciter les arguments. La mise en commun à l'oral en classe et la confrontation des différents points de vue exprimés par les auteurs permet de souligner la diversité des cultures politiques et des nuances dans la culture politique républicaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique. - Justifier des choix, une interprétation.
<p>Évaluation</p>	<p>Ce discours peut être proposé en évaluation sommative dans le cadre d'une analyse de document.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique.

✓ **Documents écho**

En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être tenues pour des choses sacrées, sous peine que la direction même du pays ne soit bientôt impuissante et disqualifiée. Et comment cette unité, cette cohésion et cette discipline seraient-elles maintenues à la longue si le pouvoir exécutif procédait de l'autre pouvoir auquel il doit faire équilibre, et si chaque membre du gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?

C'est donc du chef de l'État, élu par un collège électoral qui englobe le Parlement, mais qui le dépasse largement de manière à en faire le président de l'Union française en même temps que celui de la République, c'est du chef de l'État que doit procéder le pouvoir exécutif. À lui la charge d'accorder les nécessités générales concernant le choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. À lui la mission de nommer les ministres et d'abord, naturellement, le Premier, qui a la charge, lui, de diriger l'action, la politique et le travail du gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, parce que c'est vis-à-vis de l'État tout entier que ceux-ci comme celles-là engagent les citoyens. À lui l'attribution de servir d'arbitre, d'abord normalement par le Conseil, et puis, dans les cas de grande confusion, en invitant le pays à faire connaître, par des élections, sa volonté et sa décision souveraine. [...] À lui enfin, si le péril extérieur devait une fois de plus peser sur la France, le devoir d'être cette fois le garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France.

Charles de Gaulle, « Discours de Bayeux », 16 juin 1946, charles-de-gaulle.org

Entre l'action parlementaire et l'action gouvernementale, il n'existe pas de différence essentielle. Les responsabilités augmentent, mais les devoirs restent de même nature. Député, ministre ou président du Conseil, on est toujours un représentant, on agit toujours au nom d'autrui, pour le compte de ceux qui vous ont choisi, qui vous ont fait confiance. [...] Dans tous les cas, on ne possède de force et d'autorité que dans la mesure où l'on est appuyé par la volonté de ceux qu'on représente. [...] Assurément, il n'est pas facile à un chef de gouvernement de maintenir quotidiennement ce dialogue avec le Parlement et avec le pays. Pourtant c'est une nécessité absolue. [...] Aucun gouvernement ne peut agir utilement si le Parlement ne le soutient pas, si le pays ne l'encourage pas. [...] Dans une dictature, la propagande cherche à convaincre les citoyens d'une doctrine qui n'émane pas d'eux et qu'on leur impose. En démocratie, c'est tout le contraire, le pouvoir, l'impulsion viennent du pays et du Parlement. Le gouvernement rend compte à l'Assemblée – comme le serviteur à son maître – en même temps qu'il doit informer, conseiller et intéresser la nation tout entière à son propre destin.

Pierre Mendès France, « Discours d'Evreux », 30 janvier 1955

Qu'est-ce que la Ve République sinon la possession du pouvoir par un seul homme dont la moindre défaillance est guettée avec une égale attention par ses adversaires et par le clan de ses amis ? Magistrature temporaire ? Monarchie personnelle ? Consulat à vie ? Pachalik ? Et qui est-il, lui, de Gaulle ? Duce, führer, caudillo, conducator, guide ? À quoi bon poser ces questions ? Les spécialistes de droit constitutionnel eux-mêmes ont perdu pied et ne se livrent que par habitude au petit jeu des définitions. J'appelle le régime gaulliste dictature parce que, tout compte fait, c'est à cela qu'il ressemble le plus, parce que c'est vers un renforcement continu du pouvoir personnel qu'inéluctablement il tend, parce qu'il ne dépend plus de lui de changer de cap. [...] Car qu'est-ce que le gaullisme depuis qu'issu de l'insurrection il s'est emparé de la nation ? Un coup d'État de tous les jours. La Constitution, ce chiffon de papier qui porte la signature de 18 millions de Français, de quelle main impatiente le général de Gaulle n'arrêtera-t-il pas de la froisser ! D'abord il s'emparera corps et biens du pouvoir exécutif et réduira le gouvernement à la fonction d'un agent subalterne. Ensuite, il isolera le Parlement dans un ghetto d'interdits, il lui ôtera les trois quarts de sa compétence constitutionnelle [...].

Il y a en France des ministres. On murmure même qu'il y a encore un Premier ministre. Mais il n'y a plus de gouvernement. Seul le président de la République ordonne et décide.

[...] Le chef du gouvernement n'a d'autre consistance que celle d'un directeur de cabinet chargé d'exécuter les conceptions et les décisions supérieures, il traduit l'opinion du général de Gaulle.

François Mitterrand, *Le Coup d'État permanent*, Éditions Les Belles lettres, 1964

◆ Pour aller plus loin

• Bibliographie

- une bande dessinée : *Un général, des généraux*, Nicolas Juncker et François Boucq, 2022.

• Sitographie :

- Le texte complet du message de René Coty : http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/4eme/pdf/documents_parlementaires/1958/i1957_1958_0468.pdf

- Le site de l'Assemblée nationale a réalisé d'importantes synthèses permettant de comprendre les institutions de la IV^e et de la Ve République (<https://www2.assemblee-nationale.fr/>)

- Sur la Constitution de la Ve République : <https://www.vie-publique.fr/video/276377-la-constitution-de-1958>

- Site de la fondation Charles De Gaulle : <https://www.charles-de-gaulle.org/>